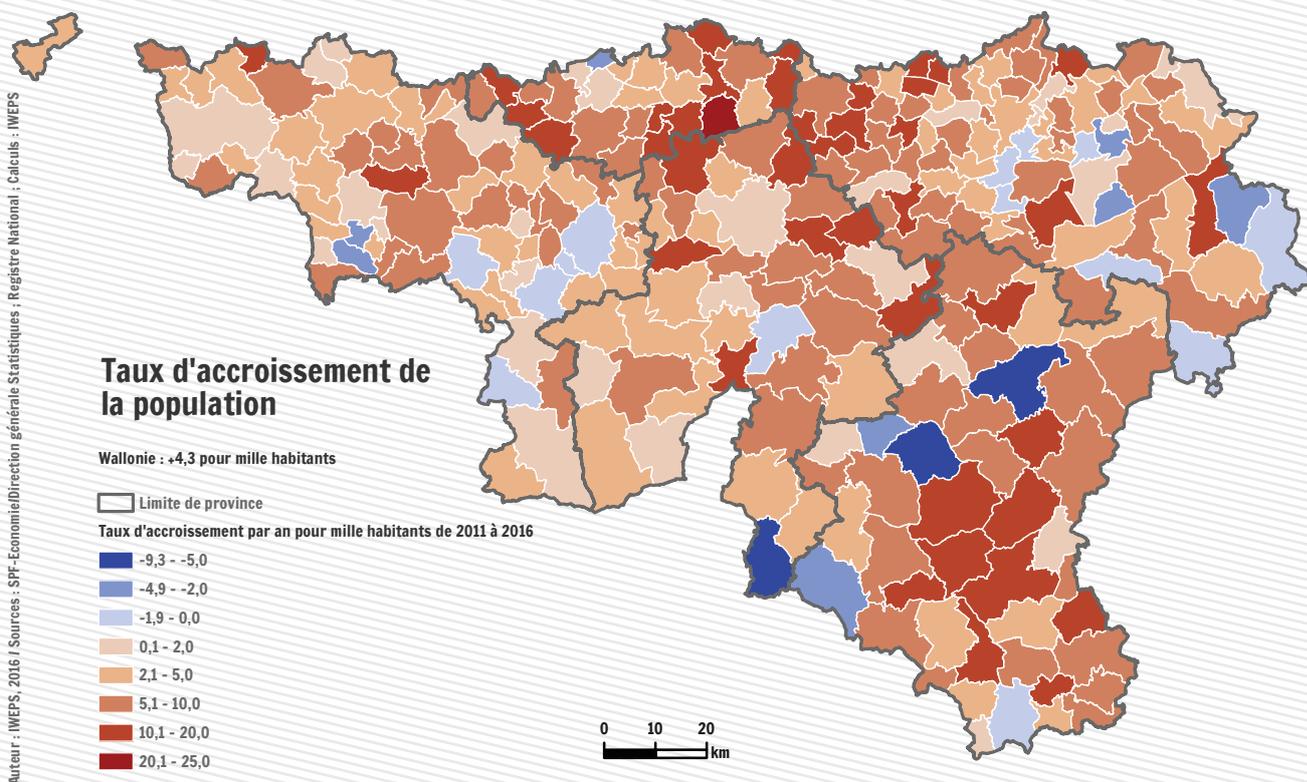


Taux d'accroissement de la population communale

-9‰ à +25‰

Accroissement annuel des communes wallonnes de -9 ‰ à +25 ‰ entre 2011 et 2016



Si la population wallonne dans son ensemble a enregistré en moyenne annuelle un accroissement de +4,3 ‰ entre 2011 et 2016, les évolutions dans les communes se répartissent sur un large éventail allant de -9 ‰ à +25 ‰.

Au cours des cinq dernières années, la grande majorité des communes wallonnes connaît une croissance de population résultant d'un solde migratoire positif (voir fiche *Migrations*), seules quelques communes dispersées sur le territoire ont perdu de la population. Epinglons les principales zones présentant les croissances plus importantes : le coeur de la province de Luxembourg et également un ensemble de communes presque contigües à une première zone, à l'est et au nord de l'arrondissement de Namur, avec des extensions au Brabant wallon (exception faite de son coeur), et à l'ouest de la province de Liège. Cet ensemble de communes fait émerger un axe Bruxelles-Luxembourg dans lequel toutefois la commune urbaine de Namur affiche une croissance plus faible.

Taux d'accroissement de la population des communes

Définitions et sources

Le taux d'accroissement de la population se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle en début de période rapportée à la population moyenne (somme de la population en début de période et de la population de fin de période divisée par deux). Il ne faut pas confondre avec le taux de croissance de la population qui se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle de début de période rapportée à la population en début de période.

Le solde total pour mille habitants est l'équivalent du taux d'accroissement. Il est le cumul du solde naturel (les naissances moins les décès) et du solde migratoire (les entrées moins les sorties par migration plus les ajustements statistiques).

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par la DG Statistique. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : Walstat - IWEPS : <http://walstat.iweeps.be>

DG Statistique du SPF Economie : <http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mouvement/>

Personne de contact : **Marc Debuisson** (m.debuisson@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2017**